

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I An prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Le portrait de Saint-François de Sales. — V Conspiration des loges contre les nations catholiques de race latine. — VI M. l'abbé Monier, prêtre de Saint-Sulpice à Paris. — VII La propagation de la foi en 1911. — VIII Informations. — IX Le Saint-Siège et les vieilles colonies françaises. — X Le seizième centenaire de l'Édit de Milan.

AU PRONE

Le dimanche, 16 juin

On annonce :

La fête (le 4e dim.) de S. Jean-Baptiste ;
 Les examens de fin d'année.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 16 juin

Dans quelques églises, messe et vêpres chantées du titulaire.

Presque partout :

Du SACRE-COEUR DE JESUS, double de 1e cl.; mém. du 3e dim. après la Pent.; préf. de la Croix ; dernier Ev. du dim. — Aux Iles vêpres, mém. de saint Basile et du dim.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 23 juin

La solennité des titulaires non privilégiés qui se rencontrent, cette année, entre le 23 juin et le 7 juillet, n'aura lieu que le 7 juillet.

Comme la fête de ce jour est privilégiée contre toute autre messe, (Rubr. génér. du brev., titre X, m. 1; du missel, titre VI), on ne peut, en ce jour, faire la solennité d'aucun titulaire (Décret génér. du 2 déc. 1896, VI, n. 3754).

Diocèse de Montréal.—Du 4e dim., saint Jean-Baptiste (Montréal)

Diocèse d'Ottawa.—Du 4e dim., saint Jean-Baptiste (Ottawa et L'Orignal).

Diocèse de Saint-Hyacinthe.—Du 4e dim., saint Jean-Baptiste.

Diocèse de Sherbrooke.—Du 4e dim., saint Jean-Baptiste (Sherbrooke-Est).

Diocèse de Nicolet.—Du 4e dim., saint JEAN-BAPTISTE (Cathédrale).

Diocèse de Pembroke.—Du 4e dim., saint Jean-Baptiste (Les Erables), Golden Lake et Black Donald Creek). J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	11 juin.	— Saint-Placide.
Jeudi,	13 “	— Saint-Lambert.
Samedi,	15 “	— Saint-Jacques-le-Mineur.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 25 mai 1912.

LA Chambre italienne a commencé la discussion de la Réforme électorale. Il s'agit, et j'en ai déjà parlé, d'élargir le suffrage actuellement restreint en vigueur, et de donner droit de vote à tous les Italiens âgés de 30 ans et qui ont accompli leur service militaire. Ce n'est pas encore le suffrage universel mais cela s'en approche beaucoup. On calcule que le nombre des électeurs qui est actuellement de trois millions s'élèvera à huit millions. Cette cote mal taillée a rencontré des adversaires à gauche et à droite de la Chambre. Les partis extrêmes de gauche trouvent la réforme incomplète, et lui reprochent de résoudre pratiquement une question électorale sans mettre en avant le grand principe du suffrage universel. Les centres et les droites reprochent au projet l'élargissement du suffrage tel qu'il arrive pratiquement au suffrage universel, dont ils ne veulent point par principe. En pratique, un autre sujet de crainte est le droit de vote donné à trois ou quatre millions d'électeurs qui ne savent pas lire, incapables

de discerner le nom inscrit sur leur bulletin de vote et qui seront la proie facile des plus audacieux ou des plus habiles. Et il faut avouer que c'est là une situation peu rassurante, car cette masse écrasante d'*analfabeti*, personnes ne sachant ni lire ni écrire, reste une inconnue menaçante. On ne sait pas si elle se tournera à droite ou à gauche, en un mot s'il sortira des futures élections la république ou la consolidation de la monarchie.

— Faire des prévisions est absolument impossible, et ceux qui connaissent le mieux le peuple italien s'en abstiennent prudemment. Il n'en reste pas moins vrai que M. Giolitti, après avoir jeté son pays à l'extérieur dans la guerre tripolitaine, lui prépare à l'intérieur un avenir bien incertain et qui peut devenir gros de conséquences pour le roi, et par répercussion naturelle pour l'Eglise. C'est ce dernier point de vue qui nous préoccupe, nous autres catholiques, qui voyons dans les événements ou l'action ou la permission de Dieu, mais ne savons pas si Dieu, pour notre bien, n'avance pas l'heure de ses justices.

— Il est impossible au moment actuel de prévoir la position que prendra la papauté dans ce conflit. Laissera-t-elle les électeurs catholiques aller aux urnes, se servir de leur influence auprès des paysans qu'ils pourraient diriger ? ou bien, conservant l'ancienne maxime *ni électeurs ni élus*, laissera-t-elle les choses marcher refusant au gouvernement du roi un appui qui consoliderait son trône, en envoyant à la nouvelle Chambre une majorité monarchique ? En raisonnant uniquement d'après les vues humaines, le premier parti paraîtrait acceptable. Mais il a été déjà plusieurs fois sous Léon XIII proposé au Saint-Siège, qui a toujours refusé de retirer le *non expedit*. L'attitude qu'on semble prendre au Vatican, de récents incidents qui sont peu de chose en eux-

mêmes, mais qui indiquent cependant une tendance et dessinent une orientation, feraient présumer que Pie X ne croirait pas utile de changer la ligne de conduite de Pie IX et de Léon XIII.

— Le projet qu'avaient formé les ingénieurs du Palais apostolique pour ménager une communication directe entre les jardins du Vatican et le palais lui-même a été heureusement conduit à bonne fin. Ces jours-ci le Souverain-Pontife a inauguré, sans aucune pompe et par une simple promenade, la nouvelle sortie. Il était convenable que le pape pût aller se promener sans rencontrer sur sa route des personnes étrangères. S'il ne s'était agi que de pèlerins, il n'y aurait pas eu d'autre inconvénient que l'expression parfois gênante de la piété des fidèles, mais tous ceux qui vont au Vatican ne sont pas des fidèles. Il y a des artistes et des hommes de toute religion, qui vont admirer les trésors artistiques renfermés dans ce palais unique au monde. Il ne convenait pas à la majesté pontificale d'être exposée à se trouver brusquement face à face avec des personnes qui n'avaient pas demandé à le voir, et, d'autre part, n'auraient pas toujours mérité qu'on leur accordât cette faveur. Pour aller aux jardins, le pape n'avait que deux routes. Ou passer par la bibliothèque Vaticane et la porte qui donne sur les jardins, ou monter en voiture à la cour Saint-Damase et suivre la *via delle fondamenta*. Quelque fût l'itinéraire choisi, le pape pouvait rencontrer toute sorte de personnes. Maintenant il va à la cour Saint-Damase, puis traverse en tunnel la *via delle fondamenta* et par une pente habilement ménagée regagne le niveau des jardins du Vatican. Pie X a admiré l'ingéniosité des personnes qui lui ont ménagé cette sortie et il espère s'en servir souvent.

— Mais il y a un autre projet plus sérieux. On sait que le palais du Quirinal, occupé en ce moment par le roi d'Italie,

avait reçu une destination spéciale. Outre qu'il servait d'habitation d'été au Souverain-Pontife, il était spécialement affecté à la réunion du conclave. Les papes avaient fait bâtir un long corps de bâtiment, appelé *la manica lunga*, qui longeait toute la rue du Quirinal et où se trouvaient les appartements des cardinaux. De l'autre côté de la rue, il n'y avait que des couvents; et des ordres très sévères empêchaient une communication éventuelle entre les deux côtés. Ce fut cette série d'appartements qui vit les conclaves de Léon XII, Pie VIII, Grégoire VI et Pie IX. Forcé fut, après 1870, de tenir le conclave au Vatican. On avait sérieusement pensé alors à réunir le conclave hors d'Italie, et les cardinaux étaient presque tous de cet avis, sauf le cardinal di Pietro. Le gouvernement italien tenait énormément à ce que le conclave eût lieu à Rome et il se servit du cardinal di Pietro pour faire savoir au Sacré-Collège que M. Crispi, alors ministre de l'intérieur, avait déclaré que si le conclave se tenait hors du Vatican, le nouveau pape n'y rentrerait pas. Mais un conclave au Vatican comportait toujours de fortes dépenses, car il fallait rendre habitables des appartements qui ne l'étaient pas, ouvrir des portes, murer des fenêtres et d'autres ouvertures ou passages pour empêcher les communications avec l'extérieur, sans gêner celles à l'intérieur. Or Pie X, profitant du déplacement de la Zecca qui était encastrée dans les jardins du Vatican, a fait racheter par le *Banco di Roma* ces vieux bâtiments et a pensé d'y faire construire, en ajoutant le terrain qui serait nécessaire sur les jardins, un palais assez vaste pour abriter tous les cardinaux et leur suite, qui se compose de deux personnes, un conclave et un domestique, et en plus les services généraux. Ce palais servirait exclusivement aux tenues des conclaves et son isolement assurerait le secret des délibérations. Il serait en façade sur l'ancienne rue de la Zecca et sur le jardin. Il y a une difficulté à surmonter, c'est de

ménager un accès facile à la Chapelle Sixtine où doivent se faire les scrutins. C'est ce qu'examinent en ce moment les ingénieurs du Vatican, mais il est bien certain qu'ils donneront à ce problème une solution convenable. Il semble d'ailleurs que l'époque des longs conclaves soit définitivement enterrée, et si les cardinaux sont exposés à monter des escaliers pour aller voter, cet inconvénient sera passager.

— Ce projet tient au coeur de Pie X qui, jaloux avec raison de son palais, ne veut pas la perpétuité d'un usage qui, en grevant le trésor de fortes dépenses, n'est certes point un moyen de conserver ce palais dans sa beauté. Il y aurait bien une question à poser, et certes il ne manquera pas à la Chambre italienne quelque sectaire pour dénoncer l'abus épouvantable dont va être témoin l'Italie. La Zecca (hôtel des monnaies) étant occupée par les Italiens n'était point évidemment comprise dans le territoire laissé au pape de par la loi des garanties. Les constructions que va y faire le Souverain-Pontife agrandiraient de quelques centaines de mètres carrés ce territoire. De là la crainte de voir le pape cherchant à envahir l'Italie. Il est très probable qu'un jour ou l'autre une interpellation aura lieu dans ce sens à la Chambre italienne, mais il est aussi certain que la réponse du gouvernement se refusera à considérer la question sous cet aspect. D'ailleurs il y a dans la loi des garanties un paragraphe spécial pour le conclave et le gouvernement s'engage non seulement à respecter entièrement sa liberté, mais à ne faire aucun acte de souveraineté dans les lieux où il se tiendrait. S'il plaisait par exemple aux cardinaux de tenir leur conclave dans l'hôtel de la Minerve, à Rome, en en louant l'immeuble, le gouvernement non seulement devrait respecter ce choix, mais il serait obligé de garantir l'hôtel comme il garantit présentement le palais apostolique du Vatican. Aussi l'interpellation ne serait qu'une manifestation anticléricale de plus.

— Il y a lieu de revenir sur un petit incident historico-littéraire qui a eu lieu ces temps-ci, parce qu'il a eu une portée plus considérable qu'on ne l'aurait cru à ses débuts. C'est à propos de la critique des traditions ecclésiastiques. Dans la *Revue du Clergé Français*, l'abbé Vacandard avait au premier de l'an fait un article intitulé : *Les conclusions de la critique*, où prenant à partie la question de l'apostolicité des Eglises de Provence, les légendes de sainte Marie-Madeleine, de saint Lazare et de sainte Marthe, il concluait : " Sauf les intéressés, personne ne croit guère que Lazare, Marie-Madeleine aient mis le pied en Gaule ". Mgr Guilibert, évêque de Fréjus, releva le gant. Mais M. Vacandard était désireux d'éviter la reprise de débats contradictoires qui pourraient tourner au scandale des faibles et, ajoutait le docte abbé : " du scandale je n'en veux pas ". Mgr Guilibert aurait pu lui répondre : " mais pourquoi avez-vous commencé ? " et pourquoi, après avoir attaquer, prétendez-vous déclarer qu'à raison du scandale il vaut mieux ne pas répondre ? " " On ne s'explique pas, écrivait en finissant l'évêque, que des érudits de haute valeur persistent, sous prétexte d'arracher le lierre qui entoure le vieux temple, à risquer d'en ébranler les assises ". Le débat semblait clos. Mais voilà que l'archevêque de Rouen, Mgr Fuzet, entre en scène, en sa qualité de fils du midi de la France, et, dans une lettre adressée à Mgr Guilibert, il félicite le prélat d'avoir pris la défense des traditions provençales, entre lui-même en matière, et avec une verve que revêt un style impeccable, une sûreté de logique qui ne laisse aucune prise à la fausseté d'un raisonnement, il défend ces mêmes traditions. Il se raille agréablement de l'air autoritaire de ces hypercritiques, qui emploient encore un langage ignoré du vulgaire. " Ils parlent de parousie, écrits Joahanniques, doctrine paulinienne, didachè, charisme, titulature "; et il conclut par les paroles de M. Lamy répondant à l'Académie Française au

discours de Mgr Duchesne, montrant la différence entre la tradition et l'écrit, et combien la première l'emporte sur celui-ci : " Il n'est donc pas contraire à la bonne méthode de contrôler les documents par les traditions. "

— Cette lettre ne semblait rien appeler, quand le cardinal Merry del Val a voulu en féliciter l'archevêque de Rouen et a élargi la question en posant les principes. Quelques mots de cette lettre en seront la preuve. " Les considérations aussi justes que victorieuses de Votre Grandeur, à propos du fait d'une tradition très vivante et très glorieuse pour les Eglises de Provence, peuvent s'appliquer à beaucoup d'autres questions, déformées sous l'appareil pompeux d'une érudition vaine, par une science soi-disant plus avancée, et qui n'en est pas plus sûre d'elle-même. "

" Puissent ces considérations mettre en garde contre les écarts d'une présomptueuse critique des esprits qui peuvent être bien intentionnés, et les aider à découvrir dans la tradition contrôlée avec sagacité, même en l'absence de documents écrits, les preuves manifestes de la vérité des croyances. "

L'abbé Vacandard en publiant son article le 1er janvier 1912, dans la *Revue du Clergé Français* ne se doutait pas du sort qui lui était réservé.

DON ALESSANDRO.

LE PORTRAIT DE SAINT FRANÇOIS DE SALES



NOTRE père saint François de Sales, raconte l'*Année Sainte de la Visitation*, ayant plusieurs fois refusé de laisser faire son portrait, une dame dévote trouva le 15 juin 1618 l'invention de vaincre ses résistances par le moyen de M. Michel Favre, son confesseur.

Celui-ci reprocha au saint, avec un peu de sévérité, selon son humeur mélancolique, d'être cause de plusieurs péchés véniels, de murmures et d'inquiétudes que le prochain faisait sur son refus de se laisser peindre, et ajouta qu'il le priaît de s'en amender.

Le bon Saint s'y soumit avec une admirable simplicité.

Eh bien ! à la bonne heure, dit-il, qu'on prenne l'image de cet homme de terre ; mais qu'on prie bien, afin que je tire en moi l'image du Père céleste..

Quand le peintre eut une fois bien au naturel la figure de cet homme de Dieu, il en fit une très grande quantité de copies, chacun en voulant avoir, et trouva une invention admirable de posséder plusieurs originaux ; car, ayant fait provision de quantité d'esquisses, il s'alla se mettre à genoux devant le saint, lui représentant que s'il lui permettait de retoucher ses porraits sur lui-même, il lui mettrait le pain à la main ; car il était pauvre comme un peintre. Il ajouta encore que cela l'empêcherait de mentir, parce qu'à tous ceux qui voulaient de ses tableaux, il protestait qu'ils étaient tirés sur le propre visage de l'évêque. Enfin, il dit à ce débonnaire prélat :

—Je vous assure, Monseigneur, que je vous aime tant que, quand je ne vous vois pas, je vous fais toujours plus beau que vous n'êtes.

Le bon saint se mit à sourire et dit :


—Je ne sais pas si notre peintre n'est pas plus ingénieux qu'ingénu ; mais, quoi qu'il en soit, il ne faut pas cette fois que je sois opiniâtre.

Et s'asseyant, il lui donna trois ou quatre heures de son loisir. Ce peintre lui ayant dit, en se retirant :

—Monseigneur, vous m'avez fait aujourd'hui une grande aumône, le débonnaire pasteur lui répondit :

—Et vous m'avez causé une grande mortification ; mais, je vous pardonne, à condition que vous n'y retourniez jamais.

CONSPIRATION DES LOGES
 CONTRE LES
NATIONS CATHOLIQUES DE RACE LATINE

 A *Lectura Dominical*, de Madrid, l'une des plus averties, des mieux informées, des plus vaillantes publications catholiques d'Espagne, a révélé, le 20 janvier, dans sa *Section antimaçonnique*, l'existence d'une "*Fédération maçonnique des pays latins.*" Elle vient de tenir, d'une façon occulte, un congrès à Paris (naturellement sous l'oeil et au Temple du Gr. Or.) Outre les délégués des Loges de France, elle en comptait de Belgique, Espagne, Italie, Portugal et des républiques du Centre et du Sud de l'Amérique.

Les points suivants ont été arrêtés dans ce congrès :

1o Travailler, avec persistance, à remplacer le régime monarchique par la République chez toutes les nations de race latine, en se servant de *tous les moyens d'action* dont dispose la Fédération *sur le terrain de la Force* ;

2o Relier la Fédération avec toutes les autres associations secrètes ou autres—anarchistes, socialistes, de la *Libre Pensée*, etc.—qui existent dans ces pays, comme on a établi l'union entre les socialistes et les républicains d'Espagne ;

3o Travailler à ce que, chez les peuples latins où la République s'est établie, particulièrement en Amérique, les gouvernements fassent la guerre à l'Eglise, sous prétexte de "*secouer le joug clérical*", et s'attaquer, s'il le faut, aux présidents de ces Républiques ;

4o Pousser les Loges des pays des autres races à former une Fédération analogue à celle des pays latins, afin d'arriver ainsi à former une Fédération maçonnique universelle, dite

des "peuples libres",—c'est-à-dire des peuples tombés sous le joug des Loges.

Ce programme, écrit l'excellente *Semaine de Cambrai*, a été communiqué à tous les *Orients*, unis ou non à la Fédération des pays latins, avec la recommandation spéciale d'imposer, partout, l'obligation primordiale à toutes les Loges, à tous les maçons, de venir, par tous les moyens, au secours des FF. poursuivis pour actes de force révolutionnaire, et qui tomberaient aux mains de la justice, qualifiée de *tyrannie*.

Cette dernière recommandation est très significative. Elle indique que la Fédération se prépare à un grand coup, sans doute, contre l'Espagne d'abord. L'on veut avertir les Loges de tous les pays de s'insurger contre l'action judiciaire et répressive, comme on l'a vu en France, en Belgique, en Italie, etc., à propos de Ferrer.

M. L'ABBE MONIER

Prêtre de Saint-Sulpice à Paris



l'abbé Monier, prêtre de Saint-Sulpice, à Paris, est décédé pieusement le jeudi soir, 28 mars, à l'âge de 81 ans. Originaire de Vaucluse, il avait été longtemps professeur au Petit Séminaire d'Avignon avant d'entrer, en 1866, dans la Compagnie de Saint-Sulpice. Il fut jusqu'en 1878 directeur au Grand Séminaire de Metz, de 1878 à 1897, supérieur du Séminaire de l'Institut catholique de Paris, de 1897 à 1905 supérieur de la Maison d'études Saint-Jean, retiré à Issy de 1905 à 1909. A cette date il était revenu à Paris comme directeur du Séminaire normal, fondé à la demande des évêques protecteurs de l'Institut catholique.

C'était un saint prêtre, un esprit cultivé, fin, délicat, un homme droit et bon. Sa vie entière s'est consumée au service de l'Eglise et du clergé. Tous ses anciens disciples, tous les prêtres à qui il rendit des services appréciés et pour qui il fut toujours un modèle, auront pour lui une pensée devant Dieu.

Le souvenir de M. Monier intéresse particulièrement le Canada français, à cause des services personnels qu'il rendit à un certain nombre de prêtres canadiens, anciens élèves de l'Institut catholique de Paris.

Sur le désir de M. Captier, M. Monier fit même en 1900 une visite aux maisons sulpiciennes du Canada, qui fut très appréciée et qui a laissé à tous un reconnaissant souvenir.

A ses obsèques célébrées à Saint-Sulpice, le lundi 1er avril, il y avait plus de 500 prêtres, de nombreux amis laïques et deux évêques, Mgr Le Roy et Mgr Meunier.

En conduisant ses restes mortels au cimetière Montparnasse, au caveau de ces MM. de Saint-Sulpice, ses anciens élèves et ses élèves actuels confondaient leurs prières pour le repos de l'âme de celui qui fut, selon Dieu, un des pères spirituels les plus éminents d'une partie considérable du clergé de France à la fin du XIXe siècle.

LA PROPAGATION DE LA FOI EN 1911



A fête patronale de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi est fixée au 3 mai, fête de l'Invention de la Sainte-Croix sur laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ a opéré la rédemption des hommes. En ce jour, ou même l'un des jours de l'octave, les associés peuvent gagner une indulgence plénière.

Le compte rendu général de l'exercice 1911 a été publié. Il commence par ces lignes très consolantes et très encourageantes: " En 1910, les recettes de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi s'étaient élevées à 6,986,678 fr. 05 avec une augmentation de 275,216 fr. 21 sur celles de l'année précédente. Nous sommes heureux d'annoncer qu'en 1911 elles ont été de 7,274,226 fr. 59. C'est donc une somme de 287,548 fr. 54 à inscrire en plus dans le budget annuel de l'apostolat. C'est la plus forte offrande que nous recueillons depuis la fondation de l'Oeuvre. "

C'est la France qui demeure en tête de la générosité dans le monde catholique, et avec quelle avance !

Tandis que l'an dernier dix diocèses seulement avaient offert à l'Oeuvre une contribution dépassant 100,000 francs, cette année douze diocèses ont franchi cette étape glorieuse :

1. New York.....547,315.30	7. Nantes153,828.40
2. Lyon481,137.20	8. Cambrai148,696.55
3. Metz222,244.73	9. Trèves136,188.45
4. Boston175,817.75	10. Quimper131,241.20
5. Strasbourg170,705.50	11. Paris120,837.30
6. Saint Brieuc...165,353.	12. Cologne113,596.24

En tenant compte de la population catholique de chacun de ces diocèses, New York occupe encore le premier rang avec 0 fr 44 par catholique; 2o Metz avec 0 fr. 41 par catholique; 3o Lyon avec 0 fr. 33 par catholique; 4o Saint-Brieu avec 0 fr. 27 par habitant.

Souvenons-nous des paroles de Sa Sainteté Pie X qui, dès la première année de son pontificat, le 25 mars 1904, écrivait: " Au premier rang par son utilité et son action se place cette oeuvre digne d'une souveraine louange, *opus illud summa laude dignum*, qui a reçu le nom illustre de la " Propagation de la Foi ".

INFORMATIONS

—*Le décret " Quam Singulari "*. — Mgr Guillibert, évêque de Fréjus, parle ainsi de la communion des enfants :

“ Quant à procurer l'exactitude des enfants à la première communion précoce, qu'ils (parents et prêtres) se pénètrent tous de cette vérité : qu'il n'y a pas là seulement une faculté soumise à leur appréciation, une bonne oeuvre proposée à leur zèle, susceptible, par conséquent, de céder devant d'autres considérations et d'être indéfiniment ajournée.

“ De semblables hésitations, excusables aux débuts de la salutaire réforme, ne le seraient plus aujourd'hui. L'expérience a déjà très heureusement montré les excellents résultats des premières communions enfantines. Les familles qui y répugnaient d'abord s'en déclarent “ ravies ”.

“ Qu'il ne soit donc plus, et nulle part, question de gouverner les premières communions par des mesures d'ensemble ou administratives. Communier est, pour l'enfant arrivé à l'âge de raison, un droit et un devoir personnels. Les parents qui n'y aideraient pas seraient gravement coupables et devraient être privés d'absolution jusqu'à résipiscence. Et — ce qu'à Dieu ne plaise — s'il était encore un pasteur victime d'illusions ou de préjugés que l'Ordre pontifical a condamnés si fortement, il ne mériterait aucune indulgence et le décret *Quam singulari* obligerait l'évêque à le frapper. ”

—*Le décret " Docente apostolo "*. — “ Le droit canon interdit aux prêtres de se mêler aux affaires industrielles et commerciales où leur action sacerdotale peut être entravée et où leur caractère surnaturel peut sombrer.

“ La Sacrée Congrégation Consistoriale, par un décret du

18 novembre 1910, a rappelé et confirmé cette prohibition et a, en particulier, interdit aux clercs d'accepter, sans autorisation spéciale, dans les syndicats, coopératives ou institutions analogues, les fonctions de présidents, fondés de pouvoirs, administrateurs, secrétaires ou trésoriers. ”

LE

SAINT-SIEGE ET LES VIEILLES COLONIES FRANCAISES

LES vieilles colonies françaises, celles qui sont restées à la France après les guerres de la fin du dix-huitième siècle et du commencement du dix-neuvième, Saint-Pierre et Miquelon, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion, etc., étaient régies, au point de vue religieux, par un Concordat que vient d'atteindre la loi de séparation.

Depuis quelque temps, les biens ecclésiastiques sont inventoriés et attribués. Plus d'évêques nommés par l'accord du gouvernement et du Saint-Siège; plus de traitements ecclésiastiques; plus de culte reconnu.

Or, si les choses en restaient là, les prêtres catholiques se retirant, mourant et disparaissant l'un après l'autre, ces colonies ne tarderaient pas à être envahies de ministres américains, allemands et anglais, qui auraient vite fait de retourner contre la mère-patrie la mentalité des populations créoles, si mobiles de leur nature. Il y a là un véritable danger national pour la France.

Heureusement, le Saint-Siège, qui par là rend un vrai service, vient de charger de ces colonies les Pères du Saint-Esprit, dont la congrégation est autorisée. Mgr Leroy, le supérieur général, est un patriote éclairé qui a déjà fait ses preuves.

LE SEIZIEME CENTENAIRE DE L'EDIT DE MILAN



'EST le 28 octobre 312, que l'empereur Constantin, victorieux de Maxence à la bataille du pont Milvius, à Rome, se convertit à la foi chrétienne. Après trois siècles de persécution, qui avaient fait des milliers de martyrs, l'Évangile obtenait enfin droit de cité dans l'empire romain. Par l'édit de Milan, promulgué en 313, Constantin proclamait la liberté du christianisme.

Ce grand événement, qui assurait à l'Église le droit de travailler sans entraves à la conversion des âmes, méritait d'être solennellement commémoré à l'occasion de son *seizième centenaire*.

À Rome, l'association de la Sainte-Croix et le *Collegium cultorum Martyrum* en ont pris l'initiative, et le Saint-Père vient d'approuver formellement la pensée d'inviter les catholiques du monde entier à célébrer un fait qui, précédé de la glorieuse victoire de Constantin sur Maxence, marqua pour l'Église le premier de ses triomphes, aussi nombreux que les persécutions, et qui l'ont accompagnée et l'accompagneront jusqu'à la fin des temps.

Pour que l'initiative ait plein succès, le Saint-Père a nommé un conseil supérieur, dans lequel il a fait entrer six secrétaires pour les diverses langues. Le secrétaire français est le R. P. Emmanuel Bailly, général des Assomptionnistes, si heureusement connu au Canada.

De la sorte, le centenaire de la victoire de la Croix sera, comme le désire Sa Sainteté, une solennelle manifestation de foi et une pressante invitation pour tous les catholiques de se resserrer toujours davantage autour du Saint-Siège apostolique, où se trouvent pour tous le salut, la vie et l'espoir d'une glorieuse résurrection.